

Le 19 août 2013.

Procès-verbal de la séance ajournée du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham, lundi le 19 août 2013, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Mesdames Johanne Allard, Lise Nolette, Nicole Côté, conseillères
Messieurs Pascal Paquette, Guy Hudon, conseillers
Formant quorum sous la présidence du maire, Mme France Mc Sween

M. Jean-Luc Lavigne est absent.

Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Il n'y a pas de public dans la salle.

On prend connaissance des soumissions qui ont été ouvertes le 12 août 2013 pour les travaux sur la taxe d'accise et des recommandations de l'ingénieur pour octroyer les contrats. Il est recommandé de donner les contrats aux plus bas soumissionnaires.

Voirie : Sintra, 288 494,99 \$ taxes incluses

Aqueduc route 161 : Forage Tetson, 41 108,29 \$ taxes incluses

Exc. Pierre Coulombe, 76 562,48 \$ taxes incluses

Exc. Bolduc, 114 164,80 \$ taxes incluses

T.G.C. inc., 131 243,96 \$ taxes incluses

13-08-13 VOIRIE RUE PRINCIPALE ET DE L'ÉGLISE

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que, suite à l'ouverture des soumissions et leur analyse, la municipalité de Notre-Dame-de-Ham octroie le contrat à la compagnie Sintra pour les travaux de voirie sur les rues Principale et de l'Église, étant le seul soumissionnaire et conforme, au prix de 288 494,99 \$ (taxes incluses).

14-08-13 AQUEDUC ROUTE 161

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Nicole Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que, suite à l'ouverture des soumissions et leur analyse, la municipalité de Notre-Dame-de-Ham octroie le contrat à la compagnie Forage Tetson Limitée pour les travaux d'aqueduc sur la route 161, étant le plus bas soumissionnaire conforme, au prix de 41 108,29 \$ (taxes incluses).

15-08-13 AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière, soit la personne habile à signer les divers documents émis lors de la surveillance des travaux de voirie et d'aqueduc, et à autoriser diverses dépenses supplémentaires pour les travaux imprévus durant la construction.

16-08-13 RÉOLUTION POUR DÉCRÉTER LES TRAVAUX

Il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que, suite à l'étude des soumissions reçues et acceptées, et en vertu de notre règlement d'emprunt numéro 352, la municipalité de Notre-Dame-de-Ham décrète les travaux de voirie et d'aqueduc, suivant notre programmation acceptée par le MAMROT, dans le cadre du programme de la taxe d'accise sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ).

17-08-13 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 50% AU MAMROT

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Guy Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire parvenir une demande d'aide financière à Madame Karine Côté du MAMROT, d'un montant correspondant à 50% des contrats octroyés, tel qu'entendu avec elle au mois de mai, dans le cadre de nos travaux sur la taxe d'accise sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ).

Considérant les dépenses engendrées durant ces travaux, on fera une demande de remboursement de TPS à la fin des travaux, qui devraient être terminés d'ici la mi-octobre.

18-08-13 PROGRAMME CHANGEZ D'AIR

Il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par Mme Johanne Allard et résolu à la majorité des conseillers présents (Mme Allard et M. Paquette n'étaient pas d'accord) que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham adhère au programme «Changez d'air», pour la deuxième phase du projet pour les municipalités participantes, et on va accepter 3 dossiers pour l'année 2013.

19-08-13 ANNULATION RÉOLUTION 08-08-13

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Nicole Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'annuler la résolution 08-08-13 et de verser, en fin de compte, la commandite de 500 \$ à M. Denis Bourassa pour le show de boucane, considérant que le comité du Noël des enfants participera à cette activité en tant qu'organisme bénévole de la municipalité.

20-08-13 CHANGEMENT RÉOLUTION 09-08-13

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de changer la résolution 09-08-13, à l'effet que l'activité du show de boucane aura lieu en après-midi les 31 août et 1^{er} septembre, et que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham autorise la vente de boissons alcoolisées.

Nous avons reçu de la Sûreté du Québec, un document concernant la signalisation réglementaire pour les véhicules hors route, les transférer à M. Gervais Grenier du club quad.

10^e anniversaire de Copernic, 31 août 2013, au centre de plein air Val Chester.

21-08-13 FORUM SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que M. Guy Hudon puisse se rendre au Forum sur la sécurité routière en milieu municipal de la MRC d'Arthabaska, le 17 septembre de 9h à 16 heures, au Club de golf Canton à Warwick.

22-08-13 FACTURATION CHANGEMENT DE ZONAGE

Il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de diviser en 5 la facturation pour les changements de zonage, demandés en partie par la municipalité et 2 résidents.

Nous avons fait le tirage de 10 droits de pêche donnés par Pêche Nicolet, parmi les bénévoles de la municipalité, les gagnants sont : Louise Paquette, Doris Caron, Guillaume Giguère, Julien Côté, Gilles Leblanc, Raphaël Hudon, Benoit Paquette, Pierrette Leclerc, Réjean Dupras et Michel Mongeau. Félicitations.

Le maire par la signature du présent document est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.

France Mc Sween, maire

Il est proposé par Mme Nicole Côté, appuyée par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée (19h55).

Accepter sur proposition de Mme Johanne Allard
Seconder par M. Guy Hudon

En signant le procès-verbal, le président d'assemblée et réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.

France Mc Sween, maire
1

Christiane Leblanc, g.m.a. grade
Directrice générale et sec. très.

